



L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/250

Givrins, juillet 2023

FÊTE NATIONALE – MARDI 1^{er} AOÛT 2023



Rendez-vous au Hangar à Marc Prélaz

*À la hauteur du croisement de la Route de la Bellangère
et du Chemin des Erignières*

18h30 : Apéritif offert par la commune

19h30 : Allocution de M. Jordan Rebetez, membre de la Jeunesse de Givrins

Puis début de la restauration préparée par les membres de la Jeunesse de Givrins

**A la tombée
de la nuit :**

Cortège aux lampions

Chant patriotique

Allumage du feu (sous réserve de restriction éventuelle)



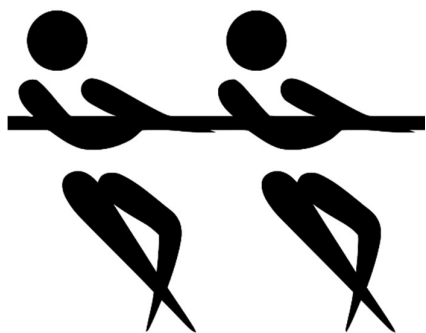
Château gonflable pour les enfants

Organisation par la Jeunesse de Givrins et la Municipalité

LA JEUNESSE DE GIVRINS RECRUTE...

Cette société du village, présente depuis 200 ans, a des membres actifs en ce moment. Nous proposons aux jeunes de Givrins de découvrir les activités de notre jeunesse. Cet été est l'occasion de découvrir les girones, de participer aux sports organisés et de découvrir tout simplement le monde des jeunesses.

Nous organisons la Cantonale, une des plus grandes manifestations du canton l'année prochaine, c'est une grande chance pour notre société et notre commune. Grâce à nous, Givrins sera connu et attirera beaucoup de monde l'été prochain.



**Alors si tout cela t'intéresse, n'hésite pas à prendre contact
soit sur les réseaux sociaux de la jeunesse, soit par
téléphone au 078 722 15 01 !**

Lydie Baumgartner, au nom de la Jeunesse de Givrins.

PROMOTIONS 2023



La Municipalité tient à adresser **ses plus vives félicitations** aux jeunes Givrinois qui ont obtenu leur diplôme de fin d'études lors des promotions qui se sont déroulées le vendredi 23 juin dernier à Genolier. Ils achèvent donc leur scolarité obligatoire et nous leur souhaitons **plein succès** dans la suite de leur parcours.

34^{ème} TRIATHLON DE NYON

Les 5 et 6 août 2023

Le Triathlon de Nyon continue son développement avec deux jours de courses adaptés à tous les niveaux et inclusif, les 5 et 6 août prochains à Colovray. Les organisateurs, composé d'un comité 100% bénévole, consolident leur collaboration avec Special Olympics Switzerland et l'Association suisse des paraplégiques, afin d'intégrer dans leur évènement des athlètes à besoins spécifiques et leur proposer les adaptations nécessaires.

L'épreuve nyonnaise offre un programme pour les sportifs néophytes ou confirmés, qui souhaitent se challenger ou simplement découvrir les bienfaits du triple effort. Les courses populaires réparties sur deux jours sont toujours bien présentes avec le triathlon Découverte, le Team Famille & Tri Kids, Aquathlon, Duathlon, Short Distance, Olympic Distance ou encore en Relais. Nyon verra également s'affronter l'élite du triathlon suisse le samedi 5 août, dans le cadre de la Youth & National League.

Le comité d'organisation se réjouit d'ores et déjà d'accueillir les athlètes (inscription possible sur www.trinyon.ch/inscriptions) et remercie d'avance les bénévoles pour leur engagement, essentiel à la réussite de cette 34^e édition (inscription possible sur www.trinyon.ch/benevoles).



LA REVUE 2023

A vos agendas !

Le GAG est de retour pour vous proposer une Revue après 5 longues années d'absence. Nous allons comme toujours taquiner les Copons !



Nous avons poutzé et transformé en salle de spectacle un endroit qui devrait vous plaire ; **une magnifique grange !**

Nous sommes en pleines répétitions ! Acteurs de 7 à 77 ans, nous nous réjouissons de vous accueillir pour partager nos bêtises et nos fous rires.

Alors réservez sans plus attendre nos dates de spectacle : 4, 6, 7, 14 et 15 octobre 2023 !

FAUCHAGE DES TERRAINS INCULTES, EMONDAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES, ENTRETIEN DES RUISSEAUX

La Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants de bien-fonds les dispositions de l'article 59 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15* de son Règlement d'application du 19 janvier 1994, qui prescrivent entre autre que :

- **Les ouvrages ou plantations** ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation ;
- **Les haies plantées en bordure du domaine public** doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée sont les suivantes :
 - 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue ;
 - 2 m dans les autres cas.
- **Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales** doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :
 - Au bord des chaussées, à 5 m de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
 - Au bord des trottoirs, à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.



Elle rappelle également que, selon les dispositions des articles 123 à 128 et 142, alinéa 8, du Code rural et foncier du 7 décembre 1987, **les parcelles incultes** doivent être nettoyées et fauchées, pour qu'elles ne portent pas préjudices aux fonds voisins et répondent à l'exigence fixée par l'arrêté du 11 juin 1976 concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture. Les propriétaires de fonds sur lequel court un ruisseau, ou riverains d'un ruisseau, sont tenus de les nettoyer et de les curer régulièrement afin que l'écoulement des eaux s'effectue sans difficulté.

Les dispositions rappelées ci-dessus sont applicables toute l'année.

**Ces articles s'appliquent par analogie aux chemins privés.*

Les propriétaires fonciers ou leurs gérants sont invités à exécuter les travaux nécessaires jusqu'au 31 juillet 2023 au plus tard. Passé ce délai, toute contravention pourra faire l'objet d'une dénonciation et le travail non exécuté pourra être ordonné aux frais des intéressés.

DECHETERIE COMMUNALE

ATTENTION!

Surveillance des enfants sous la responsabilité des parents

La Municipalité souhaite rappeler aux parents qui se rendent à la déchèterie, accompagnés de leur(s) enfant(s), qu'ils sont responsables de leur sécurité sur le site. Ce lieu n'est pas un espace de jeux et, en aucun cas, la commune ne saurait être tenue pour responsable en cas d'accident !

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024



Président :	Hugo Pradervand
1 ^{ère} Vice-Présidente :	Florence Malherbe Vendrell
2 ^{ème} Vice-Président :	David Glutz
Secrétaire :	Laure Mertens
Scrutateurs :	Frédéric Sauser Stève Breitenmoser Hugues Delava Robert Watts

MARIUS

BOULANGERIE & PATISSERIE

La boulangerie sera fermée du lundi 24 juillet au lundi 7 août 2023.
Réouverture le mardi 8 août 2023 aux horaires habituels.



L'Auberge sera fermée du dimanche 16 juillet au lundi 7 août 2023.
Réouverture le mardi 8 août 2023 aux horaires habituels.



L'administration communale sera fermée du lundi 31 juillet au vendredi 11 août 2023.
La Municipalité ne siègera pas les lundis 31 juillet et 7 août 2023.



Greffe Municipal - Route de la Bellangère 6 - 1271 Givrins
Tél. 022/369.90.20
Courriel : greffe@givrins.ch
Site internet communal : www.givrins.ch